République Française ***** Département de la Meurthe-et Moselle

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres						
Membres en exercice	Présents	Votants				
18	18 11					
		+ 7 pouvoirs				

Date de convocation 7 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

<u>Présents</u>: Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents: .

Représentés: Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Compte de gestion 2022 - Budget Annexe

N° de délibération : 12_2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	7	18	0	0	0

Le Maire rappelle que la commune a créé en 2021 un budget annexe pour l'aménagement d'un quartier durable situé derrière la rue de Mirecourt en prolongement du projet intergénérationnel. Il rappelle également que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Compte de gestion 2022 - budget annexe

TOTAL	-16 876,00		-17 689,45	-34 565,45
Fonctionnement			-0,20	-0,20
Investissement	-16 876,00		-17 689,25	-34 565,25
Sections	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022

Aussi, le Conseil Municipal :

- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 er janvier au 31 décembre 2022 et tenant compte de celles relatives à la journée supplémentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Suivant l'avis favorable de la commission des finances,

Le Maire propose que le Conseil Municipal,

 PRENNE ACTE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Marcel TEDESCO, Maire

> > Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO 2023.04.12 14:42:56 +0200 Ref:20230412_110201_1-1-O Signature numérique